



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par le soussigné, que le règlement 413-2021 de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, amendant le règlement de zonage numéro 330-2018 à l'article 15.35 E), concernant la hauteur des hangars, est entré en vigueur le 17 aout 2021.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka ce 18 aout 2021

Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier